

Les PGSSE en Hauts-de-France



Lettre d'information N°6 // SEPTEMBRE 2026

Atelier d'échange sur le PGSSE ressource

Le 24 juin dernier, l'ARS Hauts-de-France proposait un atelier d'échange aux membres de la Communauté PGSSE des Hauts-de-France sur le contenu du PGSSE ressource.

Côté réglementaire, la DREAL a rappelé les attendus de l'arrêté du 3 janvier 2023 (évaluation des risques, mesures de gestion, surveillance des eaux) ainsi que les évolutions sur les captages sensibles, avec un ciblage renforcé sur les captages prioritaires. Elle a également insisté sur l'articulation à opérer entre les démarches existantes (DUP, démarche AAC) et la mise en place du PGSSE-ressource, ces dispositifs constituant une base de connaissances à mobiliser dans l'élaboration du plan.

Côté retour d'expérience, la CALL (communauté d'agglomération de Lens Liévin) a présenté sa démarche sur un territoire marqué par des taux de

nitrites élevés (> 50 mg/L) : en lien avec l'agence de l'eau Artois-Picardie, un contrat d'action pour la ressource en eau (CARE) a été signé en 2024 pour 6 ans, incluant des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) auprès de 21 agriculteurs, ainsi que d'autres leviers (agronomiques, industriels...) associant divers partenaires (chambre d'agriculture, BE...).

Enfin, des études prospectives (STRAT'EAU, adéquation besoin/ressource) ont été évoquées pour anticiper les besoins futurs et sécuriser l'approvisionnement face aux périodes d'étiage.

Si vous souhaitez accéder aux présentations et au replay de cet atelier, et participer aux prochains ateliers d'échange, rejoignez la Communauté PGSSE des Hauts-de-France en contactant chloe.cavrot@poleaquanova.fr

LES CAPTAGES SENSIBLES/PRIORITAIRES

La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles du Gouvernement, promulguée le 18 août 2026, distingue **3 catégories de captages** :

- Des captages jugés de **bonne qualité** pour lesquels il est estimé que les périmètres de protection suffisent (captages dits « exonérés »).
- Des captages nécessitant des

actions préventives de la part de la collectivité.

- Des captages **prioritaires** pour lesquels le préfet devra encadrer, sur proposition de la collectivité, l'AAC (aire d'alimentation de captage), ses zones les plus vulnérables et un programme d'actions. Il est envisagé qu'au bout d'une phase volontaire, le préfet puisse rendre

obligatoires certaines mesures.

Un décret viendra préciser les critères définissant chaque catégorie de captages et les modalités de mise en œuvre de ces dispositions. Enfin, le concept de captages sensibles est abandonné afin de concentrer l'action de l'Etat sur les captages « prioritaires » car les plus pollués.

PGSSE : répondez à l'enquête d'état des lieux avant le 21 septembre 2026



Dans le cadre du suivi européen de la mise en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), l'ARS Hauts-de-France invite toutes les collectivités responsables de la production et/ou distribution d'eau potable (PRPDE) à répondre à un questionnaire d'état des lieux, avant le 21 septembre 2026.

Ce questionnaire est à compléter **même si votre PGSSE n'est pas encore engagé** : il vise à dresser un bilan national de l'avancement de la démarche.

Nouveaux paramètres recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Afin de garantir une qualité d'eau optimale au robinet du consommateur, depuis le 1^{er} janvier 2026, de nouveaux paramètres sont intégrés au contrôle sanitaire de l'ARS pour les eaux destinées à la consommation humaine :

- Des sous-produits de désinfection tels que les chlorates et chlorites avec une limite de qualité (LQ) fixée à 0,7mg/L en essayant de viser la valeur la plus faible possible sans pour autant compromettre la désinfection, ou les acides haloacétiques avec une LQ fixée à 60 µg/L pour la somme de 5 acides haloacétiques*.
- Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) avec une LQ fixée à 0,1 µg/L pour la somme de 20 PFAS*.

- Le bisphénol A avec une LQ fixée à 2,5 µg/L.
- L'uranium avec une LQ fixée à 30 µg/L.
- Des paramètres d'une liste de vigilance établie au niveau européen : le 17-beta-œstradiol avec une valeur de vigilance fixée à 1 ng/L, et le nonylphénol avec une valeur de vigilance fixée à 300 ng/L.

Pour rappel, le contrôle sanitaire réalisé par l'ARS est une surveillance de 2nd niveau, qui vient en complément de la surveillance en continu que doit assurer la PRPDE (« autosurveillance »).

* cf. liste définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine. [cliquez ici](#)

JOURNÉE TECHNIQUE RÉGIONALE

L'ARS HDF organise, avec le soutien du pôle Aquanova, une journée technique régionale « **eau potable – anticiper plutôt que subir pour sécuriser l'avenir des territoires** » autour des PGSSE le **13 octobre au quai de l'innovation à Amiens**.

Cette journée a vocation à rassembler les PRPDE de la région autour de l'eau potable ainsi que les autres acteurs concernés membres du comité de pilotage de cette journée (DREAL/DDT, Agences de

l'eau Artois Picardie et Seine Normandie, DRAAF) avec au programme des interventions ancrées dans la réalité du terrain, des temps d'échanges et des partages d'expériences afin de repartir avec des clés d'action pour protéger efficacement la ressource en eau potable et distribuer en permanence une eau de qualité et en quantité.

Inscription préalable et informations disponibles

[cliquez-ici](#)

LES PROCHAINES FORMATIONS CNFPT EN HAUTS-DE-FRANCE

Le CNFPT propose aux collectivités des Hauts-de-France de nouvelles sessions pour se former à la réalisation des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau.

PGSSD (réalisation du PGSSE déléguée à un bureau d'études)

Il s'agit d'une formation sur un jour découpée en 3 sessions de 2h en mode virtuel (de 9h30 à 11h30) :

PROCHAINES DATES

- 28 SEPTEMBRE 2026
- 5 OCTOBRE 2026
- 12 OCTOBRE 2026

PGSSR (PGSSE réalisé en Régie, c'est-à-dire en interne)

Il s'agit d'une formation de 2 jours en présentiel :

PROCHAINES DATES

- LES 7 ET 8 DÉCEMBRE 2026 À ARRAS

